

ELABORER UN PLAN DE GESTION POUR MON BOIS

INVITATION

Le **Plan Simple de Gestion (PSG)** est un document technique et pratique permettant au propriétaire forestier de planifier la gestion de sa forêt pour les 10 à 20 années à venir. Il s'applique désormais à toutes les propriétés forestières de plus de 20 ha.

Vendredi 4 Octobre 2024 à 9 h 30

RUFFEY-LES-ECHIREY (21)

Voir plan au verso

Programme

Matin en salle :

- Qu'est-ce qu'un Plan Simple de Gestion ?
- Quel est son cadre règlementaire ?
- Pourquoi disposer d'un PSG pour la gestion de mes bois ?
- Que doit contenir mon PSG ?
- Qui peut rédiger mon PSG ?

Après-midi en forêt :

- Reconnaissance des principaux types de peuplement dans un PSG
- Rencontre avec les techniciens du CNPF BFC qui instruiront votre dossier ; vous pourrez les interroger sur le cas particulier de votre forêt.

Fin de la réunion vers 17 h



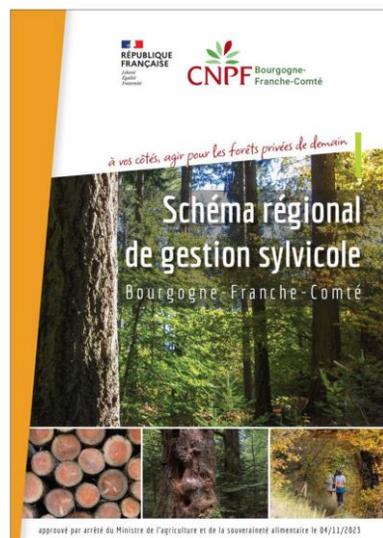
Le Centre National de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté (CNPF BFC)

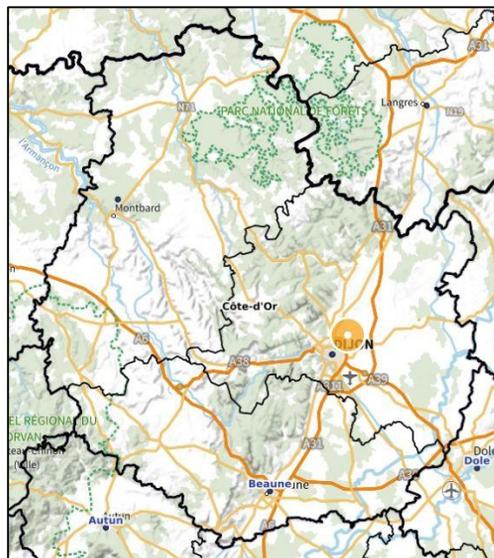
Le CNPF Bourgogne-Franche-Comté est une délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées.

Parmi ses nombreuses missions, le CNPF propose un programme de formations gratuites, avec plus de quarante rendez-vous annuels.

[Consultez le programme complet sur notre site.](#)

www.bourgognefranchecomte.cnpf.fr





Comment venir ?

Rendez-vous le 4/10/2024 à 9 h 30 au Restaurant de la Place

4 rue de Dijon, 21490 RUFFEY LES ECHIREY

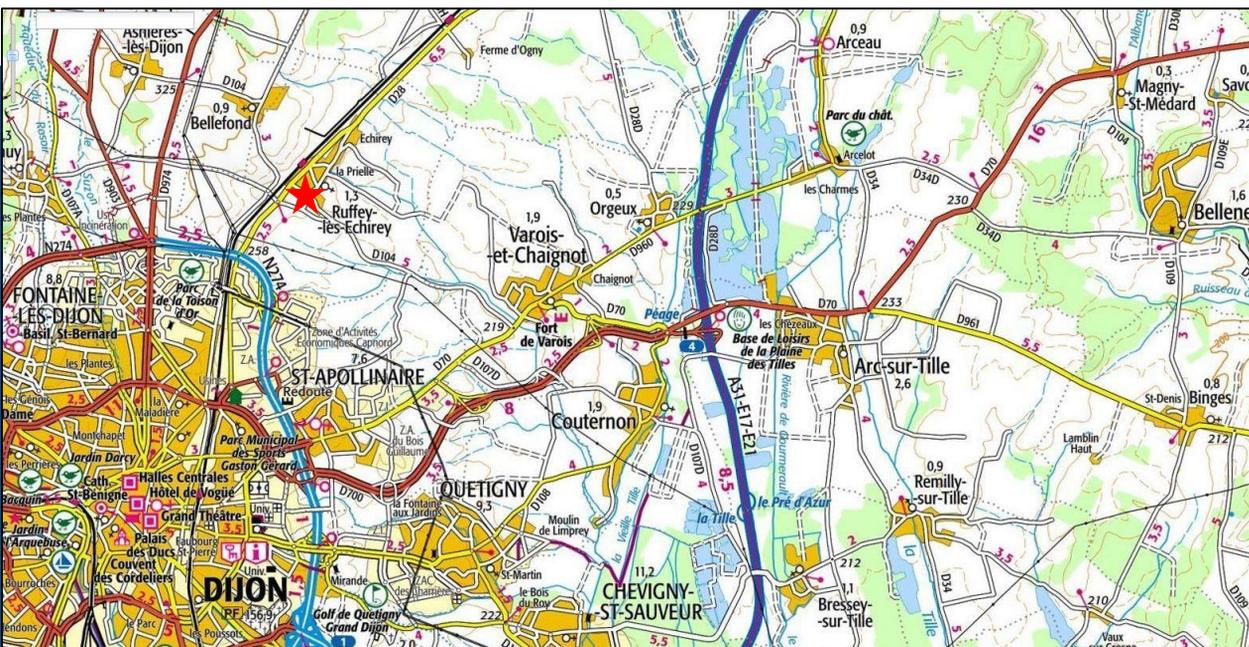
Coordonnées GPS : 47,3669 , 5,0816

Déjeuner au Restaurant de la Place à Ruffey les Echirey au prix de 22 €

Pour toutes questions complémentaires :

Par mail : nicolas.bretonneau@cnpf.fr / 06.28.72.60.50

Adresse : 18 bd Eugène Spuller – 21000 DIJON



ELABORER UN PLAN DE GESTION POUR MON BOIS ?

Réunion le 4 octobre 2024

Le Plan Simple de Gestion (PSG) est un document technique et pratique permettant au propriétaire forestier de planifier la gestion de sa forêt pour les 10 à 20 années à venir. Il s'applique désormais à toutes les propriétés forestières de plus de 20 ha.

Le Centre National de la Propriété Forestière de Bourgogne-Franche-Comté (CNPFF) vous demande d'établir un tel document.

Ainsi, pour répondre aux questions que vous vous posez :

- Qu'est-ce qu'un Plan Simple de Gestion ? Quel est son cadre réglementaire ?
- Pourquoi disposer d'un PSG pour la gestion de mes bois ?
- Que doit contenir mon PSG ?
- Qui peut rédiger mon PSG ?

Une réunion d'information est prévue **le vendredi 4 octobre 2024** (à Dijon ou à proximité). Cette réunion se déroulera le matin en salle et l'après-midi sur le terrain, avec un déjeuner au restaurant le midi.

Elle vous permettra de rencontrer les techniciens du CNPFF BFC qui instruiront votre dossier ; vous pourrez les interroger sur le cas particulier de votre forêt.

Merci de nous retourner le bulletin d'inscription ci-dessous **avant le 13 septembre 2024**. Il nous permettra de vous faire parvenir, une invitation plus détaillée (horaires, lieu précis...).

Nb : chaque département organisera une réunion de ce type dans les mois à venir; vous pouvez participer à une réunion d'un autre département si vous le souhaitez

Bulletin d'inscription à la réunion PSG du 4 octobre 2024

hugues.servant@cnpf.fr - 18 Boulevard Eugène SPULLER, 21000 DIJON
téléphone : 03 80 53 10 00

Madame, Monsieur.....

Adresse:.....

Tél. :

Réserve la date et participera à la réunion -

Ne participera pas à la réunion

Attention dupliquer le bulletin si plusieurs participants.